



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 25 juin 2026

Résolution de Johan Pain du 13 janvier 2026 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Johan Pain et consorts : « Y a-t-il un pilote dans l'avion tl ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 13 janvier 2026, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Johan Pain et consorts « Y a-t-il un pilote dans l'avion tl ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Johan Pain :

« Le Conseil communal souhaite que la municipalité intervienne dans les meilleurs délais pour qu'une enquête externe à l'entreprise soit mise sur pied. Cette enquête doit se concentrer sur la question des conditions de travail avec une focale sur la santé et la sécurité au travail ainsi que sur la dotation en personnel. En effet, des dégradations sont constatées sur le terrain depuis de nombreuses années et produisent des conséquences la qualité des prestations à la clientèle ainsi que sur la santé des employées et employés. Il y a urgence à poser un diagnostic et à injecter les moyens nécessaires pour stopper ces dégradations ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité de la Ville de Lausanne est très attentive aux conditions de travail des collaboratrices et collaborateurs des tl, tout comme à la qualité de l'offre en transports publics desservant l'agglomération lausannoise. La Municipalité est intervenue en soulevant les éléments qui ont été exprimés par l'interpellateur

L'entreprise de transports publics a fourni des réponses aux différents points. Elle souligne qu'en 5 ans les effectifs de l'entreprise sont passés de 1'600 à 2'000 collaboratrices et collaborateurs, tandis que les voyageuses et voyageurs ont augmenté de 122 millions en 2019 à 131 millions en 2024. La gestion de cette croissance en prestations et en personnel constitue un enjeu majeur pour l'entreprise.

En 2024, l'entreprise a effectivement vécu une crise d'absentéisme dans les métiers de la conduite, avec pour la première fois un pic à plus de 11% en décembre. Des mesures fortes ont été prises dans plusieurs domaines (adaptation de l'offre, augmentation des



effectifs de conduite, accélération des recrutements, renforcement de la formation, etc.) et ont permis d'abaisser de manière significative le taux d'absence. Ainsi, le taux global mensuel d'absentéisme de l'entreprise qui était de 9% en décembre 2024 est descendu à 5.5% à l'été 2025, puis à 7.2% en fin d'année 2025 (influence des virus saisonniers). Au final le taux d'absentéisme annuel moyen qui était de 7.9% sur l'année 2024, a varié de 0.7% à la baisse en 2025, tandis que celui du personnel de conduite a baissé de 0.8%. Aujourd'hui les tl réalisent le 99% de l'offre planifiée sur le réseau routier, alors qu'il y a une année ce taux était descendu à 95%.

En ce qui concerne le taux de satisfaction, des mesures à court et à long terme ont été lancées sur différents axes, comme la réduction des équipes de conduite rattachées à chaque manager de 150 à 50 personnes. Le taux de satisfaction 2025 est en forte hausse entre 2024 et 2025 (80% à 86% de collaboratrices et collaborateurs sont satisfaits), avec une forte augmentation de la satisfaction dans les métiers de la conduite (de 70 à 87%). La satisfaction de la clientèle, elle-même impactée par l'absentéisme en 2024, est remontée à 81% à la fin 2025 (+5 points).

La Municipalité estime que les nombreuses informations fournies par l'entreprise de transport public confirment une amélioration de la situation. Les importantes avancées au niveau du climat de travail et du taux d'absentéisme indiquent que les mesures entreprises portent leurs fruits. La Municipalité restera attentive à l'évolution de la situation et poursuit son engagement pour garantir des conditions de travail de qualité pour le personnel des tl.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

G. Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

Simon Affolter